



## Pêche industrielle : le Congo enregistre une baisse de production de poissons

**La production de poissons a chuté de -23%, tandis que la pêche aux crevettes connaît une forte hausse de l'activité (106,3%). Les experts attribuent cette diminution à la rareté de la ressource et à des restrictions administratives.**

Dans sa récente revue de la conjoncture économique sur l'environnement national, l'Institut national de la statistique (INS) a observé l'évolution de la production des ressources halieutiques, notamment de la réduction de la production en volume du poisson, principal produit de la pêche industrielle.

« Au quatrième trimestre 2020, l'activité dans les industries de la pêche a enregistré une forte hausse de la production des crevettes respectivement de 76,2% et de 106,3%, en variations trimestrielle et annuelle. Cependant, on note une diminution de la production de poissons, tant en glissement annuel (-23,4%) que trimestriel (-19,0%) », peut-on lire dans la note des enquêteurs.

Ces tendances baissières résultent, à en croire la même source, du manque de plus en plus observé de poissons et des mesures administratives suite à la nouvelle réglementation du secteur de la pêche. Il faut rappeler que la République du Congo a amorcé depuis 2018 la réforme des activités de la mer, en vue de moderniser et mieux encadrer le secteur de la pêche.

Le pays reconnaît désormais quatre types d'activités : la pêche scientifique, la pêche récréative, la pêche artisanale et la pêche industrielle. Une réforme avec le choix de l'approche écosystémique de la pêche que le directeur général de la Pêche et de l'aquaculture, Benoît Claude Atsango, qualifiait d'une





avancée en matière de gestion et de conservation des ressources halieutiques.

Contrairement à la pratique ancienne qui ne prenait pas en compte les aspects tels que la destruction des habitats, la pollution, l'aménagement des zones côtières..., la nouvelle approche écosystémique tente d'y remédier, en incluant la question environnementale. Les activités de la pêche ne peuvent plus être considérées isolément mais plutôt, selon Benoît Claude Atsango, dans un ensemble qui tient compte des interactions qu'elles entretiennent avec l'environnement et les autres activités humaines.

### L'introduction d'un quota de pêche...

D'autres concepts de la pêche maritime, reconnus au niveau international, ont fait leur entrée dans la nouvelle réglementation nationale. Il s'agit de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN ou INDNR) ; l'assurance qualité pour protéger la santé des consommateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture et leurs dérivés ; la création des récifs artificiels ; et surtout l'instauration d'un Total admissible de capture en ce qui concerne les quotas de capture.

Aux termes de la réforme, tout exploitant bénéficiaire d'un quota est tenu de l'épuiser au cours d'une année civile, sous peine de tomber en annulation automatique dès la clôture de la saison de pêche. Chaque navire capture selon les quantités minimales fixées par voie réglementaire. Lorsqu'il pratique une pêche mixte, portant à la fois sur les groupes d'espèces différentes, il lui est attribué un quota pour chaque groupe d'espèces visées.

Lien article :

<https://www.adiac-congo.com/content/peche-industrielle-le-congo-enregistre-une-baisse-de-production-de-poissons-125910>

